

INVITATION

Objet : Assemblée Générale Ordinaire, exercice 2013.

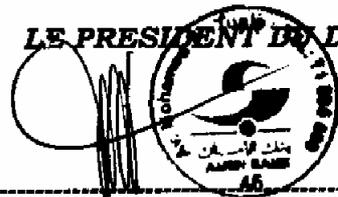
Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'AMEN-BANK qui se tiendra **le Jeudi 19 Juin 2014 à 16 heures** au siège social de la Banque sis à Avenue Mohamed V, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2013.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2013.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2014.
- 8- Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.
- 9- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 10- Questions diverses.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée, ou de vous y faire représenter par une autre personne au moyen du pouvoir ci-dessous que vous voudriez bien nous retourner dûment signé, au siège de la société, Avenue Mohamed V, au plus tard le **Lundi 16 Juin 2014**.

Veillez agréer, cher actionnaire, l'expression de nos meilleures salutations.

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE


POUVOIR

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom ou raison sociale).....
Profession..... adresse.....
Propriétaire de..... actions d'AMEN-BANK – Société Anonyme – au capital de 122.220.000 Dinars, donne pouvoir à....., à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue **le Jeudi 19 Juin 2014**, au siège social de la Banque sis à Avenue Mohamed V – Tunis -.

En conséquence, le mandataire pourra à mes (nos) lieu et place – es qualité -, signer toutes feuilles de présence, accepter toutes fonctions, prendre part à toutes délibérations, émettre tout avis ou vote sur les questions portées à l'ordre du jour, signer, s'il y a lieu, tous procès verbaux, registre ou documents et généralement faire le nécessaire.

Fait à....., le.....
Signature (1)

* (1) Il est indispensable de faire précéder votre signature par la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR ».

PROJET DE RESOLUTION À PRESENTER A L'AGO

Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2013 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 12 729 283,599 DT des réserves de plus value sur cession des titres devenues disponibles dans les réserves Extraordinaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 84 972 967,887 DT des réserves Extraordinaires afin d'absorber le montant de la modification comptable.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation du Bénéfice 2013	
BENEFICE DE L'EXERCICE	99 803 639,505
REPORT A NOUVEAU	210,003
RESULTAT A REPARTIR	99 803 849,508
RESERVE LEGALE	2 033 000,000
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	72 311 000,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
DIVIDENDES :	22 457 532,000
ANCIENNES ACTIONS (20 000 000)	20 000 000,000
NOUVELLES ACTIONS (4 444 000)	2 457 532,000
REPORT A NOUVEAU	2 317,508

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2014, à deux cent mille dinars (200.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2014, à un montant global de soixante dix mille dinars (70.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur John P. Khoury en tant que membre du Conseil de Surveillance pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à